RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• présents 10 • votants 10 • absents		Nombre de conseille		
• votants 10	2002	• en exercice	11	
• absents	State of	• présents	10	
	100	 votants 	10	
• exclus	500	• absents	1	
		• exclus	0	

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2019

à 18 heures 00

Date de convocation : 18 janvier 2019

Date d'affichage : 21 janvier 2019

100

sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Objet Demande de réduction sur les forfaits skis CCPHG

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony Absent : Roger BRUNA

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Faisant suite à la délibération approuvant la création d'un Syndicat Mixte pour les Stations de Montagne, certains habitants de la commune de Barbazan souhaiteraient bénéficier de réductions sur les forfaits de skis en ce qui concerne les stations de Superbagnères, Le Mourtis, Peyragudes et Bourg d'Oueil.

Après en délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- faire la demande de réductions sur les forfaits de skis auprès de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le . Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 19 février 2019

Le/Maire

